



LES CONCIERGES



de la commission scolaire d'Iberville devaient être congédiés le 19 septembre

Notre arme la plus puissante: les travailleurs

pour être remplacés par une firme privée; mais les travailleurs ne l'ont pas entendu de cette façon

En l'espace de quelques jours, les militants de la CSN du Conseil central de Saint-Jean ont informé la population du geste injuste qu'allaient commettre les administrateurs scolaires d'Iberville envers ces neuf concierges syndiqués. Des tracts ont été distribués, une pétition a été signée, des assemblées ont eu lieu. Trois jours avant la date fatidique, le 16 septembre, la commission scolaire rescindait sa décision de congédiement devant la pression populaire.

Les travailleurs organisés venaient de remporter une autre éclatante victoire.

Ces neuf concierges s'étaient syndiqués au début de 1968. Le 5 juillet, leur syndicat avait fait parvenir un avis de négociation à la commission scolaire. Mais au lieu de procéder de bonne foi, l'employeur décida, au début d'août, de lancer des demandes de soumissions pour l'entretien des écoles par des contracteurs privés.

Par la suite, quelques commissaires ont poussé l'indécence jusqu'à rencontrer individuellement des concierges syndiqués pour les inciter à soumissionner alors que leur syndicat — le syndicat du personnel scolaire de la région du Haut-Richelieu — demandait de négocier collectivement. Le 16 août, le président du Conseil central de Saint-Jean, Denis Martel, protestait auprès de la commission scolaire au nom des employés menacés de congédiement. Il dénonçait dans une lettre ce geste antisyndical et inhumain.

Loin de réagir positivement à cette mise en garde, la commission scolaire prenait à la fin d'août la décision formelle de mettre les neuf concierges à pied le 19 septembre. De plus, elle confiait le contrat d'entretien à la firme Jean-Paul Laroche. Le 3 septembre, les concierges recevaient leur avis de congédiement.

Le Conseil central de Saint-Jean décida de prendre les grands moyens. Les militants syndiqués d'Iberville commencèrent à faire signer une pétition appuyant les concierges parmi la population. En quelques jours, cette pétition était appuyée par au moins 400 citoyens.

En même temps, une annonce polie dans le journal local expliquait aux citoyens d'Iberville la gravité du geste illégal posé par leurs administrateurs scolaires.

Le 9 septembre, une première réunion de militants syndicaux, annoncée par une circulaire distribuée à la porte des usines, donna lieu à la fondation d'un comité d'action politique. Puis, au cours de la même soirée, 60 syndiqués se rendirent assister à la séance de la commission scolaire où les commissaires firent savoir qu'il n'était pas question de revenir sur leur décision de congédier les concierges.

Devant l'irréductibilité de la commission scolaire, le syndicat décida, le 10, de poursuivre devant les tribunaux, les deux commissaires, MM. René Viau et Fernand Chaput, qui alléguait la requête pour l'autorisation de poursuivre présentée à la CRT, avaient intimidé des concierges pour les amener, à coups de menaces et de chantage, à cesser d'être membres du syndicat.

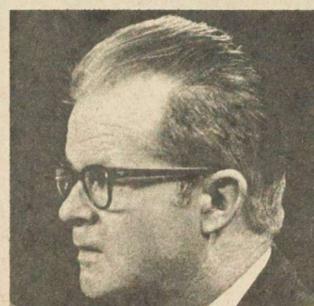
Le 12 septembre, le problème fut à nouveau soulevé devant une assemblée publique à laquelle assistèrent quelque 150 citoyens.

À son assemblée du 16 septembre, trois jours avant le congédiement, les neuf concierges étaient réembauchés. La commission scolaire avait cédé devant la force de travailleurs convaincus et décidés à ne pas laisser des confrères être victimes d'une grave injustice.

le travail des militants



René Houle, président du syndicat des concierges d'Iberville.



Lucien Berger, un des neuf. C'est grâce à lui en bonne partie si les concierges d'Iberville n'ont pas cédé.



Denis Martel, président du Conseil central de Saint-Jean. Il a mené la bataille rondement... et l'a gagnée.

Ils ont eu raison de l'entêtement des "puissants" de la place

vol.1, no 7 septembre 1968

LE TRAVAIL DES MILITANTS est l'organe officiel des militants de la Confédération des Syndicats Nationaux. Il est publié chaque mois par le Service d'information et des communications de la CSN dont les

bureaux sont situés au 1001, rue St-Denis, Montréal. Il est composé et imprimé par les Editions du Richelieu, à Saint-Jean, Québec.

92

Les syndiqués d'Iberville et de Saint-Jean ont remporté en septembre une grande victoire:

- pour le respect du droit d'association et des travailleurs;
- contre les sous-contrats et les administrateurs publics qui cherchent par tous les moyens à s'emparer des postes élus dans les municipalités, les commissions scolaires et les gouvernements pour utiliser les fonds publics de manière à profiter le plus possible à notre bourgeoisie marchande et professionnelle.

Les cas analogues à celui d'Iberville existent à la grandeur du Québec.

Les commissaires d'Iberville avaient décidé, avec l'appui de la Fédération des commissions scolaires, de congédier les concierges et de remettre l'entretien des écoles à "l'entreprise privée".

L'enjeu était important: si les marchands et la bourgeoisie d'Iberville avaient gagné, le précédent aurait menacé d'autres travailleurs des commissions scolaires et des entreprises publiques.

Il arrive souvent que devant une menace comme celle d'Iberville on ait seulement recours à des procédures.

C'est la méthode la plus facile. Mais c'est également la méthode la plus coûteuse, la plus longue et qui, en définitive risque souvent de ne pas rendre justice aux travailleurs.

Devant l'entêtement de la commission scolaire, les syndiqués d'Iberville et de Saint-Jean auraient pu attendre les congédiements de façon fatuliste en se satisfaisant de quelques déclarations publiques dénonçant le geste des commissaires.

On aurait pu également instituer un comité de recyclage ou de placement des travailleurs congédiés.

Des procédures auraient été intentées et les travailleurs congédiés auraient appris dans six mois ou un an que la commission scolaire avait tort. Qui dans l'intervalle aurait subi le fardeau de ces procédures sinon les travailleurs? Qu'aurait-on gagné? Les concierges auraient été obligés de se placer ailleurs (encore chanceux s'ils avaient trouvé du travail); un syndicat aurait été écrasé; le précédent du sous-contrat aurait été établi dans la région.

Le Conseil central a plutôt décidé de se battre avec les syndiqués et en cherchant par tous les moyens à mobiliser notre arme la plus puissante: les travailleurs.

À deux semaines du congédiement, un appel a été lancé au Comité central d'action politique. Les dirigeants de la Fédération concernée, du Conseil central de Saint-Jean et les permanents de la région et les militants de l'action politique ont établi les grandes lignes d'un plan de campagne comportant des actions quotidiennes tendant à mobiliser les syndiqués et la population salariée de la région.

Ce projet a été soumis à un comité d'une trentaine de syndiqués qui avaient manifesté un intérêt particulier. Un programme d'information et de manifestations régulières a été tracé.

Après une semaine exactement, la commission scolaire cédait en rescindant au cours d'une réunion spéciale la décision de congédier les concierges.

Cette campagne-éclair a coûté moins de \$100, en circulaires. Elle a surtout exigé la participation des syndiqués, la présence de ceux-ci à de nombreuses réunions.

Cette lutte nous a permis de constater l'immense pouvoir que détiendrait les salariés (nous sommes la majorité) si nous avions des comités d'action politique dans toutes les municipalités.

Nous pourrions de la sorte maximiser l'efficacité de notre action qu'il s'agisse de problèmes "syndicaux", — de négociation, de reconnaissance syndicale — ou "professionnels" que de besoins qui ne sont pas réglés par la convention collective.

André L'Heureux,

Marcel Pepin, membre du MIS de St-Léonard



Le président de la CSN, Marcel Pepin, s'est rendu le 4 septembre à l'école Aimé-Renaud, de St-Léonard, occupée par un groupe d'étudiants francophones du secondaire qui refusaient qu'elle serve à des anglophones alors qu'eux auraient dû voyager à l'extérieur. Un compromis fut finalement obtenu et l'école resta aux francophones. Lors de sa visite à l'école Aimé-Renaud, Marcel Pepin tint à s'engager à titre personnel en signant sa carte d'adhésion au Mouvement pour l'intégration scolaire. On le voit ici avec des organisateurs de la démonstration qui a réuni pendant près d'une semaine des milliers de manifestants qui s'y rendaient à toute heure du jour et de la nuit.

Le message de la fête du Travail du président de la CSN :

Les problèmes des travailleurs dépendent surtout de leur inorganisation politique

"1968 a été proclamée l'année internationale des Droits de l'homme, à l'occasion d'un anniversaire, celui de l'adoption par les Nations unies, le 10 décembre 1948, de la Déclaration universelle des Droits de l'homme. La fête du Travail, cette année, fournit donc une excellente occasion de rappeler l'importance extrême de ces droits, tout spécialement ceux qui sont censés garantir le bien-être économique de la population: le droit au travail, le droit à la sécurité sociale, le droit à un niveau de vie satisfaisant, entre autres."

"Ces derniers droits, appelés droits économiques, sont négligés. Non seulement sont-ils négligés, mais ils sont singulièrement bafoués, dans la pratique, même dans un pays riche comme le nôtre. Droit au travail? Le chômage sévit. Droit à la sécurité sociale? Des mesures de sécurité sociale ne sont adoptées qu'avec une lenteur infinie, et même adoptées, leur application est remise à plus tard, comme c'est le cas pour l'assurance-santé. Droit à un niveau de vie satisfaisant? Le quart de la population vit dans la pauvreté — une inflation galopante, la pire que nous ayons connue depuis dix-sept ans, met les biens de consommation hors de prix — les écarts de revenus entre les régions, entre les industries, sont démesurés."

"Dans une publication fédérale intitulée charte canadienne des droits de l'homme, pu-

blée cette année sous la signature du ministre de la justice par l'imprimeur de la Reine, le rédacteur, parlant des droits économiques prévus par la Déclaration universelle des Droits de l'homme, écrit ces lignes étonnantes:

"La garantie de pareils droits économiques est souhaitable et le Canada devrait se fixer cet objectif éventuel. Il existe, cependant, des raisons sérieuses indiquant qu'il serait préférable de mettre cette question de côté pour le moment afin de s'attacher à la garantie des droits politiques, juridiques, égalitaires et linguistiques."

"Autrement dit, il s'agirait de garantir des droits qui sont depuis très longtemps déjà passablement bien protégés, quoiqu'imparfaitement, et d'éviter de commencer même à protéger des droits absolument essentiels mais qui n'ont aucune espèce de garantie. S'agit-il donc, en matière de droits, de s'occuper d'un domaine dont on s'est toujours occupé, et de ne rien faire dans un autre domaine où rien n'a jamais été fait?"

"L'année internationale des droits de l'homme n'a pas été instituée, dans notre optique, pour commémorer l'adoption de la Déclaration, mais pour donner une nouvelle impulsion aux forces qui travaillent à la réaliser dans la pratique. De même, la fête du Travail n'est pas à nos yeux une occasion de célébrer vaguement les progrès économiques et so-

ciaux des travailleurs, mais bien plutôt une occasion de rallier nos forces pour poursuivre notre difficile ascension."

"Nous serons fidèles à l'esprit de la Déclaration universelle des Droits de l'homme. C'est dire que nous lutterons pour qu'elle soit mise en pratique."

"L'essentiel des problèmes des masses laborieuses ne relève plus avant tout, depuis déjà plusieurs années, de la justice sociale dans l'entreprise (quoiqu'il reste sans doute beaucoup à faire dans ce domaine), mais plutôt de la justice sociale au sein d'une société que le chômage pöurrit, que l'inorganisation politique des travailleurs rend vulnérable à l'exploitation sous bien des formes, et que l'inflation et le manque d'un système suffisant de sécurité sociale condamne à la pauvreté d'une forte partie de ses membres."

"Je souhaite à tous les travailleurs, d'usine ou de bureau, manoeuvres, hommes de métier, techniciens, cadres syndiqués, travailleurs manuels ou intellectuels, professeurs, professionnels syndiqués, étudiants syndiqués, salariés de l'entreprise privée, de l'entreprise publique ou du gouvernement, un sens de plus en plus clair de la nécessité de leur ralliement pour une oeuvre sociale et politique commune, en vue de l'édification d'une société qui leur ressemblera et que leurs propres principes auront un jour réussi enfin à modeler."

Nos Conseils centraux en congrès

Rimouski

Beauharnois-Valleyfield

Le congrès du Conseil central de Rimouski a eu lieu à Matane les 24 et 25 août derniers. L'assistance était nombreuse et il y a eu une participation sans précédent. CHARLES LEBLOND, président de la section des fonctionnaires du SFPQ, a présidé les délibérations. Les délégués au congrès se sont partagés en quatre "ateliers" du travail: atelier pour les présidents, atelier pour les secrétaires, atelier pour les trésoriers et atelier pour les autres délégués qui ont étudié le thème "Les problèmes qui vous confrontent et votre engagement dans le mouvement". L'assemblée plénière a été un véritable succès. A l'assemblée générale qui a suivi, les délégués ont adopté une résolution demandant à la CSN de se prononcer sur les problèmes qui opposent les centres de main-d'oeuvre du Canada et ceux du Québec, une autre a appuyé les grévistes de la RAQ. JEAN-PAUL ROY a été élu président du Conseil central; FERNAND LEBLOND, 1er vice-président; GEORGES-AURELE PELLETIER, 2e vice-président; AGATHE LAUZIER, secrétaire; F.-X. LEGARE, trésorier; ainsi que R.-LAURADIN EMOND, JULIETTE CHRETIEN, SERGE OTIS et GILLES HUPE, directeurs.

Le 4e congrès du Conseil central de Beauharnois-Valleyfield a eu lieu les 27, 28 et 29 septembre. Le congrès a décidé la formation d'un comité d'action catholique et d'un comité d'action politique et lui a même accordé un budget substantiel. Un des objectifs de ce comité sera de convoquer à quelques reprises durant l'année les députés fédéraux et provinciaux aussi bien que les administrateurs

municipaux et scolaires afin qu'ils puissent expliquer devant les travailleurs leurs prises de position ainsi que de permettre aux syndiqués de formuler leurs revendications. Le congrès a aussi donné une nouvelle structure au comité d'éducation. Le congrès a également demandé qu'il y ait plus d'experts en maladies industrielles au sein de la Commission des accidents du travail afin que les travailleurs atteints d'une maladie puissent passer des examens le plus rapidement possible et recevoir aussitôt, s'il y a lieu, le traitement adéquat.



LE NOUVEL EXECUTIF DU CONSEIL CENTRAL DE BEAUHARNOIS-VALLEYFIELD: Première rangée, de gauche à droite, Normand Meilleur, directeur; Edouard Roy, directeur; Gisèle Fréchette, secrétaire; Delvini Leboeuf, président; Hubert Renaud, vice-président; Irène Ranger, publiciste. Deuxième rangée, Jean-Paul Brousseau, représentant de la CSN; Gérard Miron, directeur; Gérard Mercier, aumônier et Jacques Besner, directeur.

Les syndicats d'enseignants de la CSN protestent contre l'incurie de Québec qui a laissé vendre le Centre de psychologie et de pédagogie à des intérêts anglophones

Les syndicats d'enseignants affiliés à la CSN, le SPE et ceux du secteur CEGEP, ont tenu à protester contre l'incurie du gouvernement québécois qui, en août, a laissé vendre notre plus importante maison d'édition francophone, le Centre de psychologie et de pédagogie (CPP), à des intérêts américains, l'Encyclopedia Britannica, sans même lever le petit doigt.

Nous reproduisons ci-après les principaux passages d'une déclaration faite à la mi-août par les syndicats du secteur CEGEP et les recommandations du Syndicat professionnel des enseignants (SPE) dans un mémoire présenté à la mi-septembre au ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal, après que ce dernier eut fait savoir que le gouvernement entendait faire adopter une loi de l'édition culturelle et scolaire.

Les syndicats du secteur CEGEP: Le Gouvernement veut-il nous vendre à des intérêts étrangers?

"La récente vente du CPP à des intérêts anglophones, malgré les aspects complexes qu'elle peut revêtir et les excuses qu'il est possible d'alléguer, n'est qu'un signe démontrant une fois de plus, le laisser-faire, le manque de planification et l'irresponsabilité de nos gouvernements.

Pour comprendre cette vente, il faut d'abord l'intégrer à l'ensemble des politiques gouvernementales qui semblent, d'une part, peu affectées de voir nos moyens de culture (radio, télévision, presse écrite) passer entre les mains de gens moins préoccupés d'éduquer et d'informer que de retirer des profits alléchants, et qui d'autre part, sans réagir laissent tout simplement vendre un à un nos moyens de culture à des intérêts étrangers. Cette vente s'inscrit aussi dans un cadre économique général qui démontre la faiblesse des législations destinées à protéger le Québec contre la vente de ses entreprises à des intérêts étrangers. Faudrait-il que le pays d'où proviennent les éventuels acheteurs, comme dans le cas de la J. Labatt Ltée il y a quelques années, soient ceux qui empêchent ces ventes?"

"En plus de manifester la caducité des législations relatives à la possession de nos moyens de culture et de nos entreprises, cette vente s'insère à l'absence de politiques à l'égard de la langue française, à la fois sur le plan des structures scolaires et sur le plan des manuels.

"Depuis une vingtaine d'années environ, 90% des immigrants ont été assimilés par la nervosité anglophone. Qu'ont fait nos gouvernements? Ils semblent même avoir songé à réprover la seule tentative d'élaborer une politique cohérente de la langue française sur le plan scolaire, soit celle du Mouvement pour l'intégration scolaire (MIS) à Saint-Léonard. Quant aux manuels scolaires, 59,5% des manuels de sciences et de sciences sociales sont en anglais et 12,3% des traductions au niveau du CEGEP. Ces chiffres, dévoilés par la revue Education Québécoise (revue des syndicats d'enseignants affiliés à la CSN) n'ont jamais été démentis par le ministre de l'Éducation. La même situation semble en voie de se développer au niveau secondaire. Mais qu'a fait le ministre? La vente du CPP constitue peut-être un nouveau type de solution?"

Cette situation est alarmante. Il est impossible à un peuple de subsister et encore moins de se développer s'il ne possède pas

ses moyens de culture. Cette dépossession progressive est une forme subtile de désintégration et de colonialisme contre laquelle nos gouvernements ne réagissent pas. Il est urgent:

- D'établir des législations destinées à protéger nos entreprises et nos moyens de culture contre leur vente à des intérêts étrangers; seuls peuvent être valables des instruments de culture appartenant au peuple;
- D'établir une politique de la langue française au niveau des structures scolaires afin que le Québec puisse assimiler ses immigrants;
- De définir des normes de qualité à l'égard de nos moyens de culture;
- De créer des comités responsables de la rédaction et des politiques relatives au manuel scolaire. Le temps des enquêtes est révolu; l'urgence de la situation commande une action, une action scientifique fondée sur la participation, mais une action. Si nos gouvernements la refusent, s'ils veulent aider le peuple québécois à s'assimiler aux anglophones, qu'ils le disent clairement... nous pourrions au moins savoir à quoi nous en tenir" conclut la déclaration.

Le SPE fait des recommandations au ministre pour la future loi de l'édition culturelle et scolaire

Dans la première partie de son mémoire présenté au ministre Cardinal, le SPE établit que dans la future législation doit d'abord mettre de l'ordre dans l'activité commerciale de l'édition qui est devenue fort lucrative pour une minorité. "La sauvegarde de quelques entreprises mercantiles doit, bien sûr, être le dernier souci d'une loi qui visera à situer quand même l'édition culturelle et scolaire dans un plan d'épanouissement économique et financier de la collectivité québécoise."

Mais l'aspect financier est loin d'être le tout du problème. Aussi, le SPE propose-t-il une série de mesures qui tiennent compte d'impératifs beaucoup plus significatifs. Les voici:

● La qualité pédagogique du manuel, c'est-à-dire l'excellence. Pour parvenir à l'excellence des manuels, entendons des manuels adaptés aux programmes et à la nouvelle pédagogie, conformes à l'esprit de la civilisation française qui est la nôtre dans un contexte nord-américain. Les initiatives isolées de quelques professeurs bien intentionnés ne suffisent plus. Tout en encourageant ces initiatives particulières, l'État doit contribuer, par sa fonction même, par des subventions, à la mise sur pied d'équipes de pédagogues chargées, d'une façon exclusive, de la composition, l'adaptation, l'imagination de manuels scolaires.

● Les principes de la liberté d'expression doivent donc être sauvegardés dans la législation proposée. Entendons ici toute action visant la recherche, la découverte du réel et de la vérité à tout les niveaux de l'apprentissage scolaire, compte tenu des différences de niveaux.

● La distribution et la circulation des manuels scolaires devrait être sous le contrôle d'une "régie du manuel scolaire". Seule la régie, agissant comme "centrale du manuel scolaire", pourrait autoriser les librairies de bonne foi, les librairies de métier, ou mieux encore des coopératives d'étudiants, de parents et de maîtres, à vendre les manuels officiels et obligatoires.

● Il arrive souvent que des professeurs engagés dans la composition de manuels renoncent à cette activité devant les lenteurs des structures actuelles du ministre de l'Éducation lorsqu'il s'agit d'apposer le "nihil obstat" ou "l'imprimatur" sur des manuscrits fort valables qui sont présentés. La technocratie ne doit pas être synonyme de bureaucratie. Grâce à un personnel suffisant, une plus grande diligence serait alors apportée à l'étude des manuscrits et à leur éventuelle approbation. Ainsi disparaîtrait un obstacle sérieux à la publication renouvelée de manuels.

● Enfin, une dernière recommandation, mais peut-être la plus importante, le Syndicat professionnel des enseignants estime qu'une loi sur l'édition culturelle et scolaire présentée hâtivement pour satisfaire une opinion publique amentée et à juste titre inquiète quant à la cohérence des objectifs majeurs du gouvernement dans sa politique économique, culturelle, éducative et francophone risque d'ajouter à la confusion dont l'odieux sera porté par le gouvernement. Plus judicieux et plus efficace nous paraît être la formation d'un "comité consultatif sur la loi cadre de l'édition culturelle et scolaire" composé de personnes représentatives, des éditeurs, des auteurs, de la clientèle: parents, étudiants, pédagogues... Par économie, la durée du mandat de ce comité ne doit pas être trop longue. Il s'agit ici d'un comité semblable à celui de la "loi cadre sur les institutions privées". L'édition scolaire et culturelle doit s'intégrer et être régie dans un plan d'ensemble tout comme les institutions privées le seront par la prochaine loi cadre. Après tout, les manuels occupent une large place dans le budget de l'enseignement et continuent à être le "prolongement, le guide inséparable de l'étudiant comme du maître". Ce serait d'ailleurs une tâche du comité que de réévaluer la fonction du manuel dans l'enseignement.

LA VIE SYNDICALE

la CSN en marche

Calendrier des événements d'août

2

● Les travailleurs des chantiers de construction des barrages Outardes 3 et Outardes 4 appuient les travailleurs de Canadian Bechtel qui demandent un vote de représentation à Baie-Comeau.

● La Société nationale populaire appuie à son tour les travailleurs de Baie-Comeau. Elle dénonce particulièrement l'attitude méprisante de l'union internationale envers les travailleurs de la Côte Nord. La convention collective que cette dernière a conclu par dessus la tête des syndiqués n'est en effet rédigée qu'en anglais. C'est la CSN qui a dû la traduire en français.

● Une pétition circule parmi la population de la Côte-Nord pour demander la tenue d'un vote à la Canadian Bechtel.

● Le Conseil central de la Côte-Nord se réunit d'urgence pour étudier les moyens à prendre pour appuyer les travailleurs de la Bechtel. Un télégramme est envoyé au ministre du Travail, M. Bellemare, pour qu'un vote soit tenu.

3

● Le juge Pierre Letarte, de la cour supérieure, refuse d'ordonner l'émission d'un bref demandée par l'union américaine pour empêcher la tenue du vote de représentation ordonné par la CRT parmi les employés de Beaver Underground Structures Ltd, sous-traitant sur le chantier de Canadian Bechtel à Baie-Comeau.

● Une compilation démontre que 41 travailleurs ont été congédiés présumément de façon illégale, entre le 26 et le 29 juillet, sur le chantier de l'usine de la CBA à Baie-Comeau, soit par Canadian Bechtel, ou les sous-traitants Beaver Underground et Western Caisson. Les tribunaux sont saisis de ces cas.

5

● Première victoire de la CSN à Baie-Comeau. Dans une proportion de 75% les travailleurs de Beaver Underground Structures choisissent le Syndicat national de la construction de Haute-riève-Baie-Comeau pour les représenter.

● Le chansonnier et poète Gilles Vigneault s'affirme solidaire des travailleurs de la Côte-Nord. "Je souhaite qu'à l'occasion des conflits actuels on découvre que les travailleurs de la Côte sont de la Côte et du Québec plus qu'on ne le pense", dit-il.

6

● Moins de 24 heures après avoir choisi la CSN pour les représenter, les travailleurs de Beaver Underground sont convoqués par leur syndicat — le Syndicat national de la construction de Haute-riève-Baie-Comeau — pour préparer le projet de convention collective.

● Le Syndicat de la construction de Montréal réitère son opposition à la formule de prétendue liberté syndicale proposée par le président de la FTQ, M. Louis Laberge, pour mettre fin aux luttes intersyndicales dans la construction parce qu'elle enlèverait

en fait la liberté aux travailleurs de choisir le syndicat de leur choix.

7

● Une délégation de notables de la Côte-Nord, conduite par le député libéral Pierre Maltais, du Saguenay, rencontrent les ministres Bertrand et Bellemare, à Québec, pour que la CRT décrète le plus vite possible un vote de représentation sur le chantier de Canadian Bechtel. Une pétition en ce sens, signée par plus de 2,500 citoyens de la Côte-Nord, est alors remise au gouvernement.

8

● L'association des chômeurs de Haute-riève et Baie-Comeau qui groupe plus de 500 membres, tient une assemblée et appuie les syndiqués de la CSN dans la lutte à la Canadian Bechtel.

12

● Nouvelle victoire de la CSN à Baie-Comeau. La CRT décrète un vote de représentation parmi les travailleurs de Canadian Bechtel.

● Le secrétaire général de la CSN, Raymond Parent, accuse le ministre des Postes, M. Eric Kierans, de se comporter de façon antisyndicale dans le conflit des employés de Rod Service. La veille, le ministre a suspendu le contrat de Rod Service mettant dans la rue ces 350 travailleurs syndiqués à la CSN. Puis, le ministre a embauché des "voleurs de jobs" tandis que M. Kierans lui-même se rendait parmi les syndiqués pour leur ordonner de mettre fin à leur arrêt de travail.

13

● Victoire du syndicat de la CSN dans le conflit de Rod Service. Les "scabs" embauchés depuis deux jours par le ministre des Postes sont congédiés à leur tour, le contrat avec Rod Service reprend force et les gars rentrent immédiatement à l'ouvrage. Frank Diterlizzi, président du syndicat, incite ses membres à continuer à faire preuve d'une aussi grande combativité.

14

● Le président du syndicat des employés de George T. Davie, de Lauzon, Maurice Roy, déclare que le syndicat abandonne tout espoir de sauver le chantier pour ses membres. La compagnie Davie Shipbuilding qui l'a acheté de Canadian Vickers, l'a maintenant remis en opération, mais tous les employés sont quand même licenciés malgré leurs droits acquis. Le syndicat demande maintenant que les gouvernements s'occupent des besoins humanitaires de ces centaines de chômeurs puisque les politiciens ont prouvé qu'ils étaient impuissants devant un acte aussi sauvage et barbare posé par des grosses compagnies.

● Cinq journalistes de Radio-Canada, membres du Syndicat général du cinéma et de la télévision, sont suspendus pour 5 jours pour avoir refusé de participer au reportage de la soirée des élections du 26 juin, à la suite de la suspension de Claude-Jean Devirieux, ce qui a entraîné la suppression de l'émission. Il s'agit du président du SG CT, Michel Bourdon, ainsi que de Jean-V. Dufresne, Michel Gaudet, Jean-Marc Poliquin et Pierre Nadeau. Ils contesteront cette suspension par la voie de l'arbitrage.

15

● Le ministre de la Famille et du Bien-Être social, M. Jean-Paul Cloutier, nomme Mme Yvette Rousseau, vice-présidente de la CSN, au Conseil supérieur de la famille.

16

● Les travailleurs du chantier de la Canadian Bechtel à Baie-Comeau se prononcent en faveur du Syndicat de la construction de Haute-riève-Baie-Comeau (CSN), dans une proportion de 87%. Malgré la consigne de boycottage lancée par le président de la FTQ, M. Louis Laberge, 157 travailleurs sur 159 se sont prévalus de leur droit de vote.

● Commentant la victoire de Baie-Comeau, le président de la CSN, Marcel Pepin, déclare qu'il s'agit de la victoire des travailleurs et non des chefs syndicaux. "On a dépeint la situation à Baie-Comeau comme étant une guerre entre des ouvriers. On a tout simplement oublié l'essentiel, c'est-à-dire qu'il s'agissait de divergences profondes entre une grande compagnie américaine alliée à des représentants d'unions américaines et un milieu ouvrier québécois qui n'accepte pas de se faire dicter une ligne de conduite", déclare-t-il.

● Des travailleurs, membres du Syndicat de l'alimentation de Montréal, tiennent une manifestation devant le Lachine Supermarket où l'employeur a congédié des employés pour activités syndicales.

● Le juge Jean-Jacques Bédard, de la Cour supérieure, rejette une accusation d'outrage au tribunal, portée par une union américaine, contre Richard Daignault, directeur du service des relations extérieures de la CSN, et 24 employés de la Canadian Bechtel, à la suite des luttes intersyndicales de Baie-Comeau. Le tribunal condamne de plus l'union américaine à payer les dépenses.

17

● Les grévistes de la Régie des alcools rejettent, par vote secret, à plus de 90%, les dernières offres de l'employeur. C'est le troisième vote secret depuis le déclenchement du conflit.

19

● Le détachement de la Sûreté provinciale qui était sur le chantier de la Canadian Bechtel à Baie-Comeau depuis la mi-juillet, lève le camp à la suite du vote qui a consacré la victoire de la CSN.

20

● Au cours d'une assemblée qui réunit 1,600 travailleurs et leurs épouses à Sherbrooke, les 1,200 grévistes de la Domtar à Windsor et East-Angus réaffirment leur intention de rester en grève aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu les mêmes conditions de travail que dans les autres usines de papier du Québec.

● Le Conseil canadien des relations ouvrières (CCRO) rejette une requête du Canadian Wire Service, affilié à l'American Newspaper Guild, qui désirait qu'il n'y ait pas de vote de représentation les 5 et 6 septembre pour les 91 journalistes de Radio-Canada au Québec, vote où le syndicat de la CSN, le SG CT, est en lice.

21

● André Lebordais, président du Conseil central de Shawinigan, blâme verbalement l'attitude de la crèmerie Crête, de Grand-Mère, qui n'a pas voulu encadrer négocier après près de six mois de grève de ses employés.

22

● Jean-Paul Pelletier, représentant de la Fraternité des policiers de Haute-riève, blâme les autorités de la ville qui retardent les négociations avec le syndicat.

● La Société nationale populaire s'élève contre le colonialisme syndical que des entreprises étrangères imposent aux travailleurs québécois avec la complicité tacite des unions internationales et trouve inadmissible que le gouvernement du Québec tolère de telles pratiques.

● Le Conseil central de Montréal proteste parce que les CE CEP ne donneront pas de cours du soir pour les adultes.

● Le Conseil central de Montréal félicite M. Luc Mercier, juge municipal de Boucherville, qui refuse son traitement depuis 1962 pour protester contre le système de nominations judiciaires qui se font par favoritisme politique.

23

● Au cours d'une assemblée d'information, des grévistes de la Régie des alcools, tenue à Rimouski, le président de la CSN, Marcel Pepin, avertit le gouvernement provincial qu'en refusant de négocier sa politique salariale il risque de détériorer gravement le climat des relations de travail à travers tout le Québec.

● Rénaud Carey, président de la Fédération du bâtiment et du bois est élu vice-président de la CSN, en remplacement d'Yvan Blain, démissionnaire.

26

● L'Association professionnelle des cadres et de la gerance de la fonction publique du Québec annonce qu'elle se prépare à négocier avec le gouvernement. L'association compte maintenant plus de deux tiers des 3,000 cadres du gouvernement et ce jusqu'au niveau des sous-ministres.

27

● Jean-Guy Rodrigue, président de la Fédération des ingénieurs et cadres du Québec, explique que la politique salariale du gouvernement provincial pénalise les bas salariés parce qu'elle est établie en pourcentage. Il rend aussi publique une résolution de sa fédération désapprouvant l'attitude de briseur de grève adoptée par le ministre du Travail, M. Bellemare, dans le conflit de la Régie des alcools et qui appuie les grévistes et verse un montant substantiel à leur fonds de secours.

● Jean-Paul Lalancette, négociateur en chef des employés de la Régie des alcools, déclare qu'en refusant de nommer un médiateur impartial dans le conflit et qu'en refusant de négocier sa politique salariale, le gouvernement enlève en fait aux syndiqués le droit de négociation qui leur est accordé par la loi.

28

● Le président du Conseil central de Québec, Rolland Tapin, déclare que le message du ministre Bellemare, à l'occasion de la fête du travail, ne rime à rien puisque le gouvernement montre le mauvais exemple en refusant de nommer un médiateur impartial dans le conflit de la Régie des alcools.

29

● Le MSA de la Côte-Nord réclame une législation pour mettre fin au colonialisme syndical. Le Dr Roch Banville, coordonnateur du Mouvement Souveraineté-Association dans cette région, déplore les nombreuses procédures judiciaires intentées à Baie-Comeau par les unions internationales pour empêcher les travailleurs québécois de choisir librement leur syndicat.

30

● Après une réunion du Comité exécutif de la CSN et après avoir consulté les dirigeants de la Fédération du bâtiment et du bois, ainsi que ceux du Syndicat de la construction de Montréal, le président Marcel Pepin déclare que la grève d'un jour de la FTQ dans le secteur de la construction, qui aura lieu le 6 septembre à Montréal, "est une action dirigée contre les travailleurs de la construction à Baie-Comeau". Le président dit qu'il semble bien que les unions internationales aient réussi à intimider le gouvernement puisque le premier ministre intérimaire, M. Bertrand a dit qu'il fermerait les yeux sur cette grève. Pour sa part, la CSN se désolidarise formellement de cette grève puisqu'elle est faite par des unions américaines contre des travailleurs membres de la CSN.

31

● On annonce la fermeture, d'ici quelques mois, de la mine d'amiante Nicolet-Asbestos Ltd à St-Rémi de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska. La fermeture de cette mine qui est exploitée depuis plus de 30 ans, entraînera la mise à pied d'une centaine de travailleurs et privera ce village de sa seule industrie. Roland Marcoux, conseiller technique de la Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques, a convoqué une réunion de représentants des gouvernements fédéral et provincial, du syndicat et de la compagnie pour prendre des dispositions en vue du reclassement de ces travailleurs.



La grève des employés de la crèmerie Crête, de Grand-Mère, qui a débuté le 29 février, dure toujours.

D'autres grèves se prolongent, celle des 3,000 employés de la Régie des alcools, et celle des 110 travailleurs en construction de routes de St-Lambert de Lévis, employés de la Modern Paving Ltd, compagnie contrôlée par des intérêts français. Elles ont toutes deux débuté le 26 juin. Les travailleurs de St-Lambert ont manifesté devant les bureaux du consulat de France à Québec, le 14 septembre, pour demander au ministre plénipotentiaire M. de Menthon, d'intervenir auprès de ses concitoyens français qui sont les propriétaires de cette compagnie à nom anglais.

Les employés des Produits L. Tanguay, de Sherbrooke, sont aussi en grève depuis le 13 juin. Ceux des usines de la compagnie de papier Domtar à Windsor et à East-Angus le sont depuis la mi-juillet.

La grève des 730 employés de la Consolidated Bathurst, de Port-Alfred, s'est réglée le 8 septembre. Elle avait débuté le 9 août.

Celle de 525 employés de la biscuiterie David et Frères, de Montréal, qui avait débuté le 29 août, s'est terminée le 30 septembre. Celle des 112 employés de Lefebvre et frères de Montréal, qui avait débuté le 11 septembre, s'est terminée le 26 septembre. Dans ces deux derniers cas, les travailleurs ont obtenu des augmentations de salaires qui leur permettent de subsister à un niveau de vie plus décent.

D'autre part, les 180 employés de Canadian Titanium, de Varennes, ont fait une courte grève les 5 et 6 septembre, qui leur a permis d'obtenir satisfaction.

Il faut souligner également que la grève des 55 employés

de Sherbrooke Wood Product, qui avait débuté le 18 juin, s'est terminée le 6 septembre. Les principaux gains se situent au niveau des salaires et dans l'application d'un système d'évaluation de tâches durant la dernière année de la convention de trois ans. Les primes de nuit ont aussi été augmentées.

A Granby, du 14 au 25 août, les 160 employés de la Peeters Textile Mills, ont dû faire la grève. Ils ont obtenu une augmentation de \$0.45 l'heure répartie sur trois ans, \$100 de rétroactivité et 2 cents de plus l'heure sur les bénéfices marginaux. L'employeur, qui avait d'abord voulu casser ses employés syndiqués par des sanctions injustifiées, a dû retraiter également dans le domaine des clauses normatives. Il ne voulait pas que la procédure des griefs s'applique pour les congédiements, mais le syndicat a gagné son point. Edouard Dumas négociait pour le syndicat.

Enfin, les 16 préposés aux fours à carbone de l'usine de Shawinigan Chemicals, de Shawinigan, ont arrêté de travailler du 17 au 19 septembre pour protester contre le retrait d'un employé surnuméraire dans leur équipe.

Le bureau confédéral

Le Bureau confédéral a tenu trois sessions au cours des derniers mois :

- A Rimouski, les 22 et 23 août (12e réunion)
- A Québec, les 6 et 7 septembre (13e réunion)
- A Québec, les 26 et 27 septembre (14e réunion)

Voici les principales décisions prises lors de ces sessions.

12e réunion

● Le Bureau demande au gouvernement canadien de mettre tout en oeuvre pour obtenir le retrait des troupes d'invasion soviétiques de la Tchécoslovaquie.

● Raynald Carey, président de la Fédération du bâtiment et du bois, est élu vice-président de la CSN, en remplacement d'Yvan Blain, démissionnaire. Almas Trambly est élu au Comité de fonds de défense professionnel.

● Le Bureau procède à l'étude du projet de réforme des services de structures et du fonds de défense professionnel. Il l'adopte avec des amendements. Ce projet doit être soumis au congrès d'octobre qui prendra la décision finale.

● Le Bureau forme un comité de 15 membres pour étudier le mode de perception des cotisations syndicales et les procédures d'affiliation ou de désaffiliation de la CSN.

13e réunion

● Le Bureau confédéral recommande à tous les membres de la CSN de boycotter l'achat de raisins en provenance de la Californie. Il leur demande aussi de faire pression auprès de propriétaires de magasins à chaîne et des marchands détaillants qui écoulent ces raisins, de façon à les amener à retirer ce produit de la consommation. Il demande également aux membres de faire des démarches auprès des pouvoirs publics pour appuyer l'action des travailleurs agricoles de la Californie.

● Le Bureau confédéral endosse les positions prises par le président général de la CSN, Marcel Pepin, sur la situation qui existe dans la construction au Québec.

● Sur recommandation de l'exécutif, le Bureau confédéral, conformément aux dispositions de la constitution et des règlements de la CSN, articles 19 et

20, autorise le secrétaire général à informer Michel Chartrand qu'il est sujet à être destitué comme directeur du Bureau confédéral à la prochaine réunion du Bureau.

● Le Bureau dénonce la politique de la commission scolaire d'Iberville et celle du ministère de l'Éducation qui ont nié le droit d'association des concierges en les congédiant et en appliquant une politique de sous-traitement pour l'entretien des écoles. Le Bureau appuie sans réserve le Conseil central de St-Jean et la Fédération des employés des services publics pour assurer l'exercice du droit d'association des concierges. Le Bureau insiste aussi auprès du ministère de l'Éducation pour qu'il désapprouve le geste posé par la commission scolaire d'Iberville.

● Le Bureau invite des représentants de l'UGEQ à venir rencontrer ses membres lors de sa prochaine réunion pour expliquer la nature des problèmes sociaux auxquels le mouvement étudiant a à faire face et permettre ainsi à la CSN de prendre position.

● Le Bureau adopte le rapport du Comité de la fiscalité (voir page 4).

● Le Bureau accorde son appui moral et financier aux grévistes de la RAQ. Il décrète un prélèvement spécial de \$1 par membre, comme le permet l'article 51 de la constitution de la CSN, de telle façon que dès qu'une grève a atteint son troisième mois les allocations soient haussées de \$5 par semaine pour les célibataires et de \$10 pour les personnes mariées.

● Le Bureau se prononce contre la décision du gouvernement fédéral d'abolir les travaux d'hiver et demande que le parlement soit saisi de cette question afin de rétablir immédiatement les travaux d'hiver. Le Bureau demande aussi que le gouvernement québécois prenne à sa charge les programmes de travaux d'hiver abandonnés par Ottawa; qu'il en assume entièrement le coût et se fasse rembourser par un transfert proportionnel des revenus de l'impôt d'Ottawa à Québec.

14e réunion

● Le Bureau confédéral prononce la destitution de Michel Chartrand comme directeur du Bureau, pour une durée d'un an, à cause d'un préjudice grave causé au mouvement par sa prise de position publique du 3 septembre 1968. 62 membres du Bureau se prononcent pour la destitution; 15 contre.

● Le rapport du Comité central d'action politique est étudié puis soumis au congrès en même temps que le document "Syndicalisme et Société" préparé par un atelier de travail au dernier congrès du Conseil régional du Saguenay-Lac-St-Jean.

● Le Bureau étudie le rapport du comité formé à la session précédente au sujet des perceptions des cotisations syndicales ainsi que des affiliations et des désaffiliations de la CSN. Le projet soumis par le président général au comité est accepté. On continue à rechercher une formule.

● Le Bureau charge le comité exécutif d'étudier les moyens financiers à prendre pour venir en aide aux 43 syndiqués de la CSN congédiés sur les chantiers de la Canadian Bechtel à Baie-Comeau.

divers

Le décès de Henri-Paul Huard

Les parents et amis de Henri-Paul Huard tiennent, par la voie du "Travail des Militants" à remercier tous les membres de la CSN qui ont manifesté leur sympathie à l'occasion du décès de notre confrère.



TAXES: la CSN se donne une politique

Le Bureau fédéral a adopté le 7 septembre un rapport d'étape qui lui a été soumis par le comité sur la fiscalité qu'il avait formé l'an dernier pour établir les lignes directrices de la "politique cadre" de la CSN en cette matière. Le même document étudiait, dans une seconde partie, à la lumière des objectifs de cette politique cadre, le sens, la portée et le bien-fondé de certaines recommandations du rapport de la commission Carter. Le comité sur la fiscalité est composé de Denis Martel, président du Conseil central de Saint-Jean; Guy Gagné, secrétaire du Conseil régional du Saguenay-Lac-St-Jean; Pamphile Piché, du Conseil central de Montréal et Yvon Valcin, permanent à la CSN qui agit comme conseiller économique.

Pour bien saisir l'importance des travaux du comité sur la fiscalité créé par le Bureau fédéral, il convient de rappeler que, jusqu'à l'élaboration et la publication de la "politique-cadre" dont il est question ici, la CSN, en dépit d'un intérêt très marqué pour les questions fiscales (mémoire à la Commission Bélanger en septembre 1964, nombreuses résolutions à caractère fiscal soumises par divers corps affiliés à chaque congrès, prises de position de la CSN ou de ses corps affiliés sur des décisions fiscales à tous les échelons gouvernementaux — fédéral, provincial, municipal et scolaire — n'avait aucune pensée fiscale propre, aucune politique fiscale cohérente fournissant à l'ensemble du mouvement un cadre de référence pour l'analyse des décisions gouvernementales dans le domaine de la fiscalité, en vue de formuler auprès des autorités compétentes les revendications pertinentes.

En résumé, l'absence d'une politique-cadre en matière fiscale vouait la CSN à l'improvisation dans un domaine aussi important pour l'action syndicale que la fiscalité. Les travaux du comité sur la fiscalité contribueront donc à combler cette lacune. Ces travaux se poursuivent d'ailleurs puisque le Bureau fédéral a prolongé le mandat du comité pour lui permettre, notamment, d'étudier la fiscalité provinciale.

Un principe de base, l'ÉQUITÉ

Les objectifs et les caractéristiques de la politique de la CSN sur la taxation, définis dans la première partie du rapport du comité sur la fiscalité, reposent en grande partie sur un principe de base: l'équité fiscale, c'est-à-dire l'imposition du contribuable selon sa capacité de payer: à capacité de payer égale, traitement égal (équité horizontale); à capacité de payer différente, traitement différent (équité verticale). La CSN croit que l'équité verticale doit avoir la pré-séance sur l'équité horizontale. En effet, il apparaît d'une extrême importance que le régime fiscal fournisse à l'Etat tous les moyens légaux et administratifs nécessaires pour imposer plus lourdement les contribuables à revenus élevés, lui permettant ainsi d'assujettir à un moindre degré ceux dont le revenu est relativement faible. *Aussi croit-elle que*

Le régime fiscal canadien, sans minimiser l'importance de l'équité horizontale, devrait viser d'abord à l'équité verticale, s'il veut effectivement cotiser le contribuable selon sa capacité de payer.

Cet objectif apparaît relativement plus important que la nécessité d'imposer un traitement fiscal comparable à tous les contribuables aux revenus comparables, d'autant plus que le vice fondamental du régime fiscal actuel ne tient pas à son manque d'équité horizontale. En effet, le revenu principal de la majorité des contribuables canadiens provient de leurs salaires sur lesquels l'impôt est retenu à la source pour le fisc. La réalisation de l'équité horizontale exigerait surtout un effort administratif particulier pour obvier à certaines anomalies inhérentes au régime fiscal. Par contre, la réalisation de l'équité verticale impliquerait beaucoup plus une réforme dans la structure même des impôts (nature des impôts levés, taux d'imposition, exemptions, etc...) pour permettre à l'Etat de lever des impôts plus lourds sur les revenus plus élevés. Cette distinction fondamentale entre ces deux dimensions de la fiscalité met en lumière une implication majeure de l'équité verticale d'une part: l'assurance d'un revenu annuel minimum vital; elle aide à expliciter une corollaire de l'équité verticale, d'autre part: la progressivité du régime fiscal.

Assurance d'un revenu annuel minimum vital pour tous les contribuables

L'objectif d'un revenu annuel minimum vital pour tous les contribuables est une préoc-

cupation constante de la CSN. Il s'inscrit dans l'action qu'elle mène contre la pauvreté. Il s'agit là d'une question de fond, d'un thème central autour duquel se polarise une série de politiques majeures de la CSN. A cette lutte contre la pauvreté se rattachent en premier lieu la position de la CSN sur le salaire minimum et ses vœux sur la redistribution des revenus par la sécurité sociale, pour assurer un revenu minimum annuel à tous les citoyens. La CSN en fait en second lieu, en raison même de l'importance qu'elle attribue à l'équité verticale, un thème majeur de sa politique sur la taxation.

Sa position est claire:

L'exemption de base devrait équivaloir au moins au revenu minimum vital ou, en d'autres termes, le revenu minimum vital devrait être exempté de l'impôt.

Cette position, d'apparence excessive à première vue, n'est en somme qu'une implication de l'équité verticale (imposition différente pour une capacité contributive différente). Or, pour la CSN, un contribuable n'a pas la capacité de payer si son revenu brut ne lui permet même pas de faire face à ses dépenses incompressibles i.e., les dépenses minimales imposées par les conditions de vie au Canada en 1968. La capacité de payer du contribuable dont le revenu est inférieur ou égal au minimum vital est donc nulle. Il ne devrait pas être assujéti à l'impôt, parce que n'ayant aucune capacité de contribuer aux charges financières de l'Etat.

Le montant des dépenses incompressibles, assimilable au moins au revenu minimum vital, dans les conditions de vie en 1968 au Canada équivalait certainement à plus de \$1,000 pour un célibataire et \$2,000 pour les personnes mariées (plus les exemptions pour à charge). Sans entrer ici dans les détails de l'évaluation du revenu annuel minimum vital ou du montant des dépenses annuelles incompressibles, il y a lieu de noter que ce revenu annuel minimum vital pour les fins fiscales devrait être révisé périodiquement pour tenir compte des changements dans la structure de consommation du contribuable canadien et dans les nécessités de la vie au Canada, dus à la hausse du standard de vie. Le montant de ces dépenses incompressibles est facilement calculable à partir d'études sur les budgets familiaux. Il y a lieu de croire que sans aborder cette question dans l'optique du revenu annuel minimum vital, la Commission Carter semble avoir été quelque peu consciente de l'insuffisance des exemptions de base actuelles. Aussi a-t-elle recommandé de maintenir le barème de \$1,000 dans le cas d'un individu et à la relever à \$2,000 dans le cas d'une famille. *La CSN les juge nettement insuffisants:*

Dans l'immédiat, la CSN croit que l'exemption de base devrait être portée à \$2,000 pour les célibataires et à \$5,000 pour les personnes mariées, plus les exemptions ordinaires ou des crédits fiscaux pour personnes à charge, pour garantir un minimum vital à tous les contribuables.

Elle appuierait même une légère accélération des taux d'imposition sur les revenus des particuliers dans les hautes strates de revenus pour que l'Etat récupère les recettes auxquelles il renoncerait en haussant les exemptions de base. L'exemption de base devrait être révisée périodiquement par les autorités fiscales pour tenir compte des effets du changement dans le standard de vie canadien sur le revenu minimum vital.

La progressivité des impôts

L'équité fiscale soulève enfin le problème impliqué par la relation entre l'assiette de l'impôt (le revenu imposable) et le taux d'imposition, cette relation pouvant être progressive, proportionnelle ou régressive. A cet égard, il convient de noter qu'il est plus logique de juger de la progressivité ou non d'un régime fiscal à un échelon gouvernemental donné plutôt que d'une taxe particulière. Ainsi, dira-t-on, qu'au niveau municipal, le régime fiscal basé surtout sur la taxe foncière, tend à être relativement plus régressif qu'au niveau fédéral et provincial, à cause de la prépondérance de la taxation directe (imposition des revenus des particuliers et des profits des sociétés commer-

ciales, à ces niveaux de taxation). Corollaire de l'équité, la progressivité des impôts est pour la CSN un objectif du régime fiscal que tout Etat progressiste et soucieux du bien-être de la population et particulièrement du mieux-être des classes défavorisées devrait poursuivre. Elle est le seul objectif compatible réellement avec une politique efficace de redistribution du revenu national. La réalisation de cet objectif à long terme implique un réaménagement des sources de revenus de l'Etat, de nature à orienter le régime fiscal canadien vers la taxation directe au caractère relativement régressif. Le régime fiscal actuel apparaît nettement trop régressif vu l'importance des impôts indirects. Elle appuie en conséquence les recommandations de la Commission Carter visant à rendre relativement moins régressif le régime fiscal canadien, en particulier la baisse de la taxe fédérale sur la fabrication de 11 à 7% (12% actuellement) pour en faire une taxe sur la vente au détail. *La CSN revendique donc:*

Un régime fiscal fortement progressif et croit en la nécessité d'un réaménagement des structures de taxation au niveau fédéral, visant à amoindrir l'importance de la taxation indirecte à caractère nettement plus régressif.

Appui dans l'ensemble aux recommandations du rapport Carter

Dans sa deuxième partie, le rapport du comité sur la fiscalité procède à une analyse globale du rapport Carter, puis étudie certaines recommandations spécifiques de la commission intéressant plus particulièrement les travailleurs salariés, notamment la taxe de vente, l'imposition des gains de capital, les mesures d'emploi, etc... En invitant la CSN à appuyer dans l'ensemble les recommandations du rapport Carter sous réserve d'être plus nuancée sur certaines questions plus spécifiques étudiées par la Commission, le comité sur la fiscalité estime qu'elles satisfont, plus que le régime actuel du moins à l'exigence de l'équité verticale, objectif auquel la CSN attache une très grande importance. A cet égard, le comité souligne que le nouveau régime fiscal proposé par la Commission Carter aurait pour effet: de redistribuer les revenus en faveur des gens à faibles revenus (baisse moyenne de 10 pour cent du total des impôts fédéraux perçus sur les familles dont le revenu annuel est inférieur à \$5,000, de 7 pour cent pour les revenus variant entre \$5,000 et \$10,000 et augmentation de quelque 14 pour cent pour les revenus supérieurs à \$10,000 estime la Commission Carter).

Les compagnies minières et pétrolières

La CSN souscrit à l'abolition des allègements fiscaux accordés par le régime fiscal actuel aux compagnies minières et pétrolières, elle revendique en même temps l'adoption de mesures efficaces de nature à accroître le rendement des investissements, de nature à accroître le rendement des investissements dans le secteur secondaire pour orienter le capital minier déplacé vers ce dernier secteur par le retrait des allègements fiscaux consentis présentement à l'industrie minière et pétrolière.

La taxe de vente

La CSN appuie la conversion proposée par la Commission Carter de la taxe de 11 pour cent sur la fabrication (12 pour cent actuellement) en une taxe de vente de 7 pour cent perçue au niveau du détaillant, parce qu'elle atténuerait la régression relative du régime fiscal actuel. Elle souhaite toutefois la disparition de toute taxe de vente au niveau fédéral, compensée par une augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers et sur le profit des sociétés commerciales.

Les gains de capitaux

Le rapport soumis par le comité sur la fiscalité et adopté par le Bureau fédéral signale plusieurs raisons militent en faveur de l'imposition des gains de capital, en des recommandations les plus discutées du rapport Carter. La CSN rejette catégoriquement d'abord l'argument voulant que l'imposition des gains de capitaux décourage l'initiative privée étant donné les autres avantages qu'accorderait le nouveau régime fiscal à l'entreprise privée: étatement des revenus pour tenir compte de leurs fluctuations en moyenne période, octroi d'un crédit d'impôt équivalant au montant d'impôt versé par une société commerciale au nom d'un actionnaire en vertu du plan d'intégration des revenus des particuliers à ceux des sociétés commerciales, baisse

des taux marginaux d'impôt sur le revenu des particuliers, incitations plus efficaces aux petites entreprises.

Le comité souligne aussi que l'imposition des gains de capital constitue une exigence de la logique interne du système fiscal proposé par la Commission (assiette compréhensive de l'impôt, imposition selon la capacité contributive définie par le pouvoir économique discrétionnaire du contribuable).

De plus, il voit en l'imposition très lourde

des gains de capitaux un moyen efficace de combattre la spéculation foncière en vue de l'application d'une politique foncière servant d'appui à une politique de rénovation urbaine visant à éliminer les taudis.

Enfin, la CSN approuve l'imposition des gains de capital parce qu'il est socialement immoral de taxer \$1.00 gagné de peine et de misère par un ouvrier ou verser par la sécurité sociale à un nécessiteux tout en exemptant le \$1.00 gagné à la bourse.

LES POSITIONS DE LA CSN

● La CSN croit que le régime fiscal canadien, sans minimiser l'importance de l'équité horizontale, devrait viser d'abord à l'équité verticale, s'il veut effectivement cotiser le contribuable selon sa capacité de payer.

● L'exemption de base devrait équivaloir au moins un revenu minimum vital ou, en d'autres termes, le revenu minimum vital devrait être exempté de l'impôt.

● La CSN souscrit à l'élargissement de l'assiette de l'impôt (assiette "compréhensive" du rapport Carter) et à l'imposition de toute augmentation nette du pouvoir économique discrétionnaire du contribuable.

● Dans l'immédiat, la CSN croit que l'exemption de base devrait être portée à \$2,000 pour les célibataires et à \$5,000 pour les personnes mariées, plus les exemptions ordinaires ou des crédits fiscaux pour personnes à charge, pour garantir un minimum vital à tous les contribuables. Elle appuierait même une légère accélération des taux d'imposition sur les revenus des particuliers dans les hautes strates de revenus pour que l'Etat récupère les recettes auxquelles il renoncerait en haussant les exemptions de bases. L'exemption de base devrait être révisée périodiquement par les autorités fiscales pour tenir compte des effets du changement dans le standard de vie canadien sur le revenu minimum vital.

● La CSN revendique un régime fiscal très fortement progressif.

● La CSN croit en la nécessité d'un réaménagement des structures de taxation au niveau fédéral, visant à amoindrir l'importance de la taxation indirecte à caractère nettement plus régressif.

● La CSN croit qu'un régime fiscal devrait conserver la neutralité vis-à-vis toutes les catégories de contribuables et que toute augmentation nette au pouvoir d'achat réel d'un contribuable devrait être imposable, indépendamment de sa nature et de son origine.

● Les recommandations de la commission Carter satisfont dans l'ensemble, plus que le régime actuel du moins, à l'exigence de l'équité verticale, un objectif auquel la CSN attache une importance souveraine. Pour cette raison, sous réserve d'une étude détaillée des certaines recommandations plus spécifiques de la commission, la CSN appuie dans l'ensemble les recommandations de la commission Carter.

● Troisièmement, la baisse des recettes fédérales provenant de la taxe de vente perçue sur des familles à revenus faibles et moyens (12% pour les revenus situés entre \$2,000 et \$10,000) contribuerait à rendre le régime fiscal canadien moins régressif, en abaissant l'importance relative de l'imposition indirecte dans la taxation fédérale. Ce résultat se situerait alors dans la direction tracée par la politique de la CSN sur la taxation fédérale.

● La CSN croit que le nouveau système fiscal proposé par la commission Carter serait plus équitable que le ré-

gime actuel. En particulier, il ferait justice aux petits et moyens salariés.

● La CSN souscrit à l'abolition des allègements fiscaux accordés par le régime fiscal actuel aux compagnies minières et pétrolières. Elle revendique en même temps l'adoption de mesures efficaces de nature à accroître le rendement des investissements dans le secteur secondaire pour orienter le capital minier déplacé par le retrait des allègements fiscaux vers ce secteur.

● Le CSN appuie la conversion proposée par la commission Carter de la taxe de 11% (12% actuellement) sur la fabrication en une taxe de vente de 7% perçue au niveau du détaillant, parce qu'elle atténuerait la régression relative du régime fiscal actuel. Elle souhaite toutefois la disparition de toute taxe de vente au niveau fédéral, compensée par une augmentation de l'impôt direct sur le revenu des particuliers et sur le profit des sociétés commerciales.

● Premièrement, la CSN rejette catégoriquement l'argument voulant que l'imposition des gains de capital décourage l'initiative privée. Rien n'est plus faux, étant donné que les autres avantages qu'accorderait le nouveau régime fiscal à l'initiative privée: étatement des revenus pour tenir compte de leurs fluctuations en moyenne période, octroi d'un crédit d'impôt équivalent au montant d'impôt versé par une société commerciale au nom d'un actionnaire en vertu du plan d'intégration des revenus des particuliers à ceux des sociétés commerciales, baisse des taux marginaux d'impôt sur le revenu des particuliers, incitations plus efficaces aux petites entreprises.

● Deuxièmement, l'imposition des gains de capital apparaît une exigence de la logique interne du système fiscal proposé par la commission: assiette compréhensive de l'impôt, imposition selon la capacité contributive définie par le pouvoir économique discrétionnaire du contribuable.

● Troisièmement, l'imposition très lourde des gains de capital apparaît à la CSN un moyen de combattre la spéculation foncière en vue d'une politique foncière servant d'appui à une politique de rénovation urbaine visant à éliminer les taudis. Cette mesure s'inscrit donc d'emblée dans l'orbite de sa politique sociale et dans le cadre de son action contre la pauvreté.

● Quatrièmement, enfin, la CSN approuve l'imposition des gains de capital, parce qu'il apparaît socialement immoral de taxer \$1 dollar gagné de peine et de misère par un ouvrier ou verser par la sécurité sociale à un nécessiteux en exemptant le \$1 gagné à la bourse. Pour toutes ces raisons, la CSN croit impérieux que le gouvernement fédéral mette en application une telle mesure.

● La CSN appuie le vœu de la commission d'accorder aux employés le droit de déduire soit les dépenses effectives se rattachant raisonnablement à l'obtention de revenu, soit un montant équivalant à 3% de leur revenu, jusqu'à concurrence de \$500 par année.